

## *Séance extraordinaire du 10 octobre 2023*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 20 h 00, le 10 octobre 2023, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2  
Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3  
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4  
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5  
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents. Aucun citoyen dans l'assistance.

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 20 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

### **Résolution 2023-10-159**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### **Déclaration du directeur général et greffier-trésorier, par intérim**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

### **Résolution 2023-10-160**

#### **Abrogation de la résolution numéro 2023-07-106**

**Attendu que** la résolution numéro 2023-07-106 ne comportait pas la mention que le futur parc à créer en bordure du chemin du Lac-à-la-Truite serait de type intergénérationnel;

**Attendu que** la résolution numéro 2023-07-106 ne confirmait pas la décision ferme du conseil municipal de réaliser un parc municipal intergénérationnel au lieu ci-dessus mentionné,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

*Séance extraordinaire du 10 octobre 2023*

- D'** abroger la résolution numéro 2023-07-106 devenant périmée par l'adoption de la présente résolution;
- D'** adopter une nouvelle résolution qui prendra en compte les éléments soulevés aux deux premiers alinéas de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2023-10-161**

**Demande d'aide financière au Fonds Forêt de la MRC d'Abitibi pour la création d'un parc municipal intergénérationnel**

**Attendu** la volonté du conseil municipal de procéder à la création d'un parc municipal intergénérationnel dans le secteur du lac Davy, le long du chemin Lac-à-la-Truite;

**Attendu que** la création de ce nouveau parc entraînera des coûts importants,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**Que** le conseil municipal confirme sa décision de réaliser un parc municipal intergénérationnel dans le secteur du lac Davy, en bordure du chemin du Lac-à-la-Truite;

**Qu'** une demande d'aide financière soit déposée au Fonds Forêt de la MRC d'Abitibi;

**Que** le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soit autorisé à présenter une demande d'aide financière au Fonds Forêt de la MRC d'Abitibi et à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2023-10-162**

**Abrogation de la résolution numéro 2023-07-107**

**Attendu que** la résolution numéro 2023-07-107 concernait une demande d'acquisition d'un terrain au ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur un lot intra municipal pour la création d'un parc municipal intergénérationnel;

**Attendu que** pour réaliser son projet, la municipalité n'a pas à se porter acquéreuse du terrain convoité,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**D'** abroger la résolution numéro 2023-07-107 son objet étant périmé par l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

*Séance extraordinaire du 10 octobre 2023*

**Résolution 2023-10-163**

**Mandat à Me Sébastien Banville-Morin, de PME Inter Notaires Abitibi Inc., pour la préparation d'un acte relatif à l'acquisition du lot 4 824 182**

**Attendu** la volonté exprimée du conseil municipal de finaliser le dossier relatif au chemin des Castors Ouest par la construction d'un cercle de virage conforme à son extrémité;

**Attendu que** pour ce faire, il devient alors nécessaire d'acquérir l'emprise du chemin des Castors Ouest, étant le lot numéro 4 824 182;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**Que** ce conseil mandate Me Sébastien Banville-Morin, notaire chez PME Inter Notaires Abitibi Inc., afin de procéder à la préparation d'un acte d'acquisition du lot ci-dessus mentionné;

**Que** le maire, monsieur Ghislain Nadeau et le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Trécesson, l'acte d'acquisition;

**Que** le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soit de plus autorisé à signer tout autre document qui s'avèrerait nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution;

**Que** tous les frais reliés à la transaction notariée soient à la charge de la municipalité de Trécesson.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2023-10-164**

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Guy Nolet  
Directeur général et  
greffier-trésorier, par intérim